

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SAÔNE ET LOIRE
SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : Réparation d'une conduite Télécom rue des Fougères et rue des Chalandons

Le Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée le 21 novembre 2022 par l'entreprise SNCTP Canalisations, 41 Rue Jacquard - 71000 MACON pour une réparation d'une conduite télécom rue des Fougères et rue des Chalandons 71570 ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Considérant qu'afin de permettre les travaux en toute sécurité, il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement à proximité du chantier,

ARRÊTE

pm
Article 1 : Du 21 au 26 novembre 2022, la circulation des véhicules sera interdite la Rue des fougères. La chaussée sera rétrécie par plots avec si besoin un alternat par panneaux B15 C18 rue des Chalandons permettre la réparation d'une conduite télécom. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Les dispositions du présent arrêté restent applicables jusqu'à exécution complète du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire résultant de ces dispositions sera mise en œuvre et à la charge de la SNCTP Canalisations jusqu'à l'achèvement complet des travaux sous contrôle de la DRI et sera conforme aux dispositions approuvées par les arrêtés interministériels des 5 et 6/11/1992.

Article 3 : La SNCTP Canalisations devra prévenir les riverains par courrier déposé dans les boites aux lettres.

Article 4 : La SNCTP Canalisations effectuera le nettoyage, la réfection de la chaussée et des abords.

Article 5 : La SNCTP Canalisations, les services de gendarmerie de La CHAPELLE DE GUINCHAY, les services de la DRI sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

Fait à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, le 21 novembre 2022.

Pour le Maire empêché,



Bernard PILARSKI